

## **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

### **ANNEXE 26**

Le Collège communal fait savoir est saisi d'une demande d'un permis au nom de la COMMUNE DE STOUMONT demeurant Route de l'Ambève 41 à 4987 Stoumont pour la construction d'un ouvrage de rejet sur le ruisseau "Fontaine de Chevron" non classé sur un terrain à Chevron situé sur le domaine public.

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article 32 du Règlement provincial sur les cours d'eau non navigables du 28 juin 2001, l'autorisation du Collège provincial doit être précédée d'une enquête de commodo et incommodo, d'une durée de vingt jours calendrier, dans les Communes intéressées.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'**accueil** de l'Administration, à l'adresse suivante : Administration communale de Stoumont, Route de l'Ambève, 41 à 4987 Stoumont :

- Les lundi, mercredi et vendredi de 8 h 15 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h, le mardi de 8 h 15 à 12 h 30 ;
- Ou sur rendez-vous à prendre au moins 24 h à l'avance avec le service « Urbanisme » au 080/29.26.56
- le , de 10:00 à 10:00.

**L'enquête publique est ouverte le 21.05.2024 et clôturée le 10.06.2024.**

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Stoumont, Route de l'Ambève, 41 à 4987 Stoumont ;
- par télécopie au numéro 080/29.26.69
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [ann-sophie.moes@stoumont.be](mailto:ann-sophie.moes@stoumont.be)

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du Service « Urbanisme » ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

**La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 10.06.2024 à 11:00 à la commune.**

Par le Collège,

Le Directeur général,  
H. Snackers

Le Bourgmestre,  
D. Gilkinet